

Fiche technique

Peinture de marquage au sol permanent en aérosol Easyline® époxy





Caractéristiques principales

- **Easyline** est une peinture ester époxydique, conditionnée sous forme d'aérosol.
- **Easyline** permet le traçage et le marquage sur surfaces cimentées, époxydique, goudron, macadam, bitume et autres revêtements routiers.
- **Easyline** convient également sur d'autres surfaces préalablement dégraissées comme : métaux, bois, ...
- **Easyline** a été spécialement formulé pour répondre aux plus fortes exigences :
  - **Conformité** aux normes environnementales : sans dérivé chloré, métaux lourds et plomb.
  - **Séchage rapide**, 8 teintes disponibles, finitions satinées très visibles.
  - **Qualité de pulvérisation** générant une définition des lignes parfaite.
  - **Excellent pouvoir couvrant :** traçage entre 75 et 100 m et 5 cm de large sur sol lisse avec 1 seul aérosol.
  - **Facilité d'emploi** grâce à ses 3 applicateurs, pas de perte, possibilité de tracer et de marquer.
  - **Résistance exceptionnelle** à l'abrasion et aux intempéries grâce à des nouvelles résines ester époxydiques uniques : +/- 60 % de durabilité.
  - Utilisable même à **basse température**.



Domaine d'application

- Easyline permet avec ses applicateurs, d'assurer un traçage parfait et contrôlé de lignes au sol pour assurer la mise en conformité de la signalisation des voies de circulation ou des zones dangereuses selon les réglementations en vigueur. Applications possibles également pour les terrains de sports, les places de parking, les cours d'écoles et tous types de traçage ou de marquage sur les routes, les chantiers ou dans des usines.

Utilisation - Mode d'emploi

- Bien nettoyer, dépoussiérer et dégraisser les supports avant de tracer. Bien agiter l'aérosol avant son utilisation, lorsque vous entendez les billes continuer environ 1 minute. Tenir l'aérosol droit positionner le gicleur en évitant de le diriger vers soi. Tournez l'aérosol tête en bas et le fixer sur l'applicateur. Appuyer sur la gâchette de l'applicateur pour tracer des lignes. Après utilisation, ne pas oublier de purger l'aérosol tête en haut. Enlever le gicleur avant de remettre le capot.
- **Température minimale conseillée d'utilisation :** 10 ° C.
- **Température minimale possible d'utilisation :** 5 ° C (séchage moins rapide : si condensation perte d'adhérence).
- Une gamme complète d'applicateurs est disponible pour couvrir tous les types de besoins :
  - traçage de lignes de 50, 75 et 100 mm de large : applicateur 4 roues (réf. **TV4HD**),
  - marquage manuelle : applicateur à main (réf. **TVMN**).

Caractéristiques physico-chimiques

- Aspect : Liquide coloré
- Odeur : Solvantée
- Point d'éclair : < 0 ° C
- Solubilité dans l'eau : Insoluble
- Masse volumique : 1,2 g / cm3
- Sec au toucher : 10 min à 25 ° C
- Surface sèche : 30 min à 25 ° C
- Sec en profondeur : 70 min à 25 ° C
- Résistance au trafic léger : 4 h à 25 ° C
- Résistance au trafic véhicules : 1 jour à 25 ° C
- Résistance chimique complète : 7 jours à 25 ° C

Précautions d'emploi

- Easyline est un aérosol à gaz propulseur extrêmement inflammable : il convient donc de respecter les règles élémentaires d'utilisation inscrites sur chaque emballage. Conserver à l'écart de toute source d'ignition, de flamme ou d'étincelles. Ne pas fumer. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Consulter également la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT ET STOCKAGE

- Aérosols de 1000 ml. Capacité utile de 750 ml.
- Garantie : 3 ans

Couleur	Blanc	Noir	Jaune	Bleu	Orange	Rouge	Vert	Gris
RAL	9016	9017	1023	5017	2009	3020	6024	7042

Cette fiche technique a été établie le 10/10/03 et annule toutes les fiches précédentes. Les renseignements fournis sont basés la connaissance et l'expérience du fabricant. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.